

MAIRIE  
de  
**BRIGNANCOURT**

*Brignancourt, le*



95640

Tél. : 01 30 39 84 97

Fax : 01 30 39 89 93

E-mail : brignancourt@wanadoo.fr

**ARRETE PRESCRIVANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING  
EN FACE DE L'IMMEUBLE 44 RUE DU MOULIN**

**N°5/2023**

Le Maire de la Commune de Brignancourt

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article R.116-2

Vu la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019

Vu les pouvoirs de police spéciale de la circulation et du stationnement sur les routes à l'intérieur des agglomérations

Vu les demandes des locataires du 44 Rue du Moulin qui ne peuvent plus stationner sur le parking étant donné le nombre croissant de véhicules suite à la construction de plusieurs logements au 42 Rue du Moulin

**ARRETE**

Le parking situé en face de l'immeuble du 44 Rue du Moulin 95640 Brignancourt est exclusivement réservé aux locataires de cet immeuble.

Des places matérialisées seront faites par la Commune et un panneau sera posé sur ce parking.

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés et affiché en Mairie.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites.

Ampliation du présent arrêté sera au Commandant de la Gendarmerie de Marines.

Fait à Brignancourt le 31/01/2023



Le Maire,  
Bertrand LACHAISE.